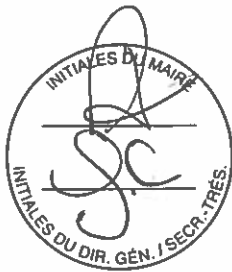


N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 10 janvier 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Éliane Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. L'absence du conseiller Ken Ménard n'était pas motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 13 décembre 2016**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 2016-12-21 MAMOT (Programmation des travaux acceptés taxe d'accise)
 - 4.2 2016-12-05 MTQ (Programme d'aide à l'Amélioration du réseau routier local PAAERL)
 - 4.3 2016-12-14 MDDELCC (programme de redistribution aux municipalités des redevances matières résiduelles)
 - 4.4 2016-12-19 Commission de toponymie (Lac Dine)
 - 4.5 2016-12-27 MMQ (Themographie- Félicitation)
 - 4.6 2017-01-03 Québec (Nouveau bureau de Service Québec La Tuque)
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Adoption budgétaire 2017 : Jeudi 12 janvier à 19h00
 - 5.2 Téléphonie cellulaire (suivi)
 - 5.3 Coupe de Bois (suivi)
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Soirée Tchou Tchou 18 janvier 2017 (invitations)
 - 6.2 Programme Changez d'Air (adhésion au programme)
 - 6.3 Comité CCU (nomination sièges des membres)
 - 6.4 Renouvellement assurance Mutuelle des Municipalités du Québec
 - 6.5 Résiliation de l'entente intermunicipale à l'égard des cours d'eau
 - 6.6 Demande de la municipalité de la Bostonnais : Desserte du réseau cellulaire et internet (Lettre d'intention Lac Édouard)
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de décembre 2016
 - 7.2 États financiers du mois de décembre 2016
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers (Patinoire)**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2017-01-01

2017-01-02

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller François Descarreau.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès verbal du 13 décembre 2016

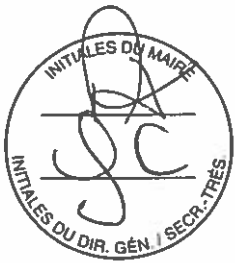
L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Michel McDonald et secondée par le conseiller Michel Sylvain et résolue unanimement par les membres du conseil.

4. Correspondances

4.1 Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que la programmation de travaux révisée, présentée par notre municipalité le 6 octobre 2016, a été acceptée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement additionnel de 80 749 \$, ce qui porte à 352 089 \$ le montant total des versements autorisés. Le MAMOT pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 202 722 \$ relatifs aux travaux prévus, ce qui porte à 554 811 \$ le montant total des coûts autorisés. Afin de permettre ce versement, la municipalité devra fournir avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisés confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

4.2 Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est fier d'annoncer une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL). Il est important de noter que chaque municipalité bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre du volet principal du PAERRL aura la responsabilité de faire l'illustration de l'utilisation pertinente de sa contribution financière de l'année 2016, justifiant du coup le versement de celle-ci pour l'année financière 2017.

4.3 Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous présente son programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. En 2016, la municipalité a reçu une subvention totale de 3 401.67 \$.



N° de résolution
ou annotation

4.4 La Commission de toponymie fait désormais le suivi de ses décisions auprès de ses partenaires par courriel plutôt que par la poste. En lien avec l'application de cette nouvelle procédure, nous vous informons que la Commission, lors de sa réunion tenue le 9 décembre 2016, a officialisé le nom **Lac Dine** pour désigner un lac situé sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais.

4.5 La MMQ nous remercie d'avoir accueilli Monsieur Réjean Déry, technicien en thermographie, et de l'avoir accompagné lors de l'inspection thermographique de nos panneaux de distribution électrique. Ceux-ci nous confirment avoir reçu notre rapport des travaux effectués et ils nous confirment que les travaux ont été exécutés à leur satisfaction. Ils nous remercient pour la diligence avec laquelle nous avons répondu.

4.6 Service Québec nous informe qu'à compter du 5 janvier 2017, le Centre local d'emploi (CLE) de La Tuque, situé au 655, rue Desbiens, deviendra un bureau de Services Québec. Il convient de mentionner que la population continuera de recevoir à cette adresse les services d'emploi et de solidarité sociale, de renseignements sur les programmes et services gouvernementaux, du Registre foncier du Québec et d'assermentation, en plus de bénéficier de services liés à l'immatriculation et aux permis de conduire de la SAAQ. De même, l'évaluation des conducteurs pour les examens pratiques et théoriques.

5. Affaires découlant

5.1 Adoption budgétaire 2017 : Jeudi le 12 janvier 2017

5.2 Téléphonie cellulaire

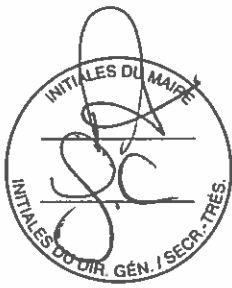
M. Tremblay refait un survol sur le dossier de la téléphonie cellulaire:

- Résolution du 25 août 2016
- Résolution du 13 décembre 2016;
- Acceptabilité du Partenariat avec Ville La Tuque;
- Rentabilité du projet;
- Financement du projet;
- Faisabilité du projet.

5.3 Coupe de bois

Sujets discutés :

- Rencontre avec le ministère afin d'obtenir davantage;
- Prévoir une rencontre avec les compagnies forestières pour discuter du rang Sud est et ces alternatives.



N° de résolution
ou annotation

2017-01-03

6. Affaires nouvelles

6.1 Soirée Tchîn Tchîn Chambre de Commerce

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'industrie du haut Saint-Maurice nous invite à la soirée Tchîn Tchîn 2017 soit le 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

CONSIDÉRANT QUE la soirée Tchîn Tchîn est une opportunité de réseautage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter;

Que le conseil municipal mandate, la directrice générale, Mme Josée Cloutier, le maire, m. Pierre-David Tremblay et le conseiller M. Michel Sylvain a représenté la municipalité à cette soirée au cout de 172.46 \$ taxes comprises.

2017-01-04

6.2 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017 - 2018 - 2019)

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

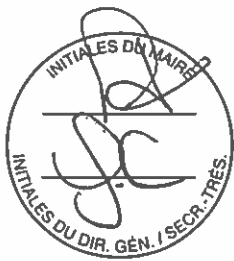
CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

CONSIDÉRANT Qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2017-01-05

CONSIDÉRANT QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

CONSIDÉRANT QUE le programme sera relancé en 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

QUE la Municipalité de La Bostonnais participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »; jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 1 500 \$.

6.3 Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement No 3-07, l'article 3.2 et 3.4, lors de leur première rencontre en décembre dernier le comité doit nommer un président ainsi que les sièges de chaque membre;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le mercredi 5 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que Mme Réjeanne Bélanger soit nommée présidente du comité et M. Daniel Campeau, vice-président en remplacement de la présidente au besoin. Que les personnes suivantes soient nommées au siège suivant;

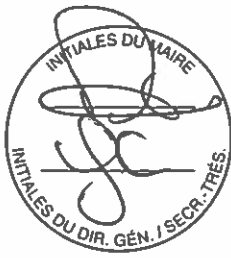
Siège #1 : Réjeanne Bélanger

Siège #2 : Stéphane Dufour

Siège #3 : Daniel Campeau

Siège #4 : Stéphane Ouellet

Siège #5 : Michel McDonald



N° de résolution
ou annotation

2017-01-06

6.4 Assurance MMQ

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Ultima inc. est un fournisseur de service de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Ultima inc. nous a fait parvenir le renouvellement d'assurance municipale et la municipale automobile pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de la Bostonnais autorise la directrice générale, Mme Josée Cloutier a procédé au renouvellement d'assurance du Groupe Ultima inc. au montant de 9 796.00 \$

2017-01-07

6.5 Résiliation de l'entente intermunicipale : Délégation de responsabilités à l'égard des cours d'eau

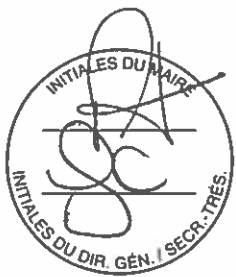
CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale intitulée : Délégation de responsabilité à l'égard des cours d'eau a été signée en vertu de la résolution no: 2012-06-11 le 12 juin 2012 à la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée par résolution no: agg 2012-05-045 en date du 15 mai 2012 à l'agglomération de La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE la dite résolution se renouvelle de façon automatique pour des périodes successives de cinq (5) années à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait transmis au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial ou d'une tenue de renouvellement, un avis écrit de son intention d'y mettre fin et/ou les parties peuvent même en cours de validité convenir de modifier ou d'y mettre fin d'un commun accord;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait principalement pour objet de confier à la municipalité de La Bostonnais diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau située sur son territoire et de prévoir les modalités de son application;

CONSIDÉRANT les problématiques rencontrées par cette entente dans le dossier intitulé « Lac aux dorés », en raison des délais indus (durée du dossier de plus de 9 ans), de la facturation des coûts reliés à ce dossier, des responsabilités inhérentes à chacune des municipalités liées, des avis juridiques, de la mise en demeure de Ville La Tuque contre la municipalité de La Bostonnais, daté du 13 mai 2016;



N° de résolution
ou annotation

2017-01-08

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de La Tuque détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire telle que définie par l'article 103 de la loi sur les compétences municipales et qu'elle ne peut déléguer en totalité la gestion des cours d'eau à la municipalité locale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter;

Que la municipalité de la Bostonnais a convenue lors de ces rencontres administratives internes du 13 et 19 décembre 2016, de demander à l'agglomération de La Tuque la résiliation de l'entente intermunicipale dans sa forme actuelle, signée le 12 juin 2012 par résolution no-agg 2012-05-045.

Que la municipalité de La Bostonnais abroge l'entente intermunicipale signée par résolution no 2016-06-11 le 12 juin 2012.

Que la municipalité de La Bostonnais demande à l'agglomération de La Tuque l'application de l'article 108 de la loi sur les compétences municipales qui permet la conclusion d'ententes, ayant pour but de confier certains gestes administratifs à la municipalité de La Bostonnais en regard à la gestion des cours d'eau.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée à analyser et transmettre au conseil et signé au besoin les ententes relatives à la gestion des cours d'eau.

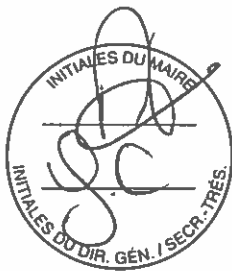
6.6 Demande de la municipalité de la Bostonnais au conseil d'agglomération : Desserte du réseau cellulaire- Lettre d'appui au projet pour la municipalité de Lac Édouard.

CONSIDÉRANT QU'une première résolution de la municipalité de La Bostonnais a été adoptée le 25 août 2016 portant le numéro 2016-08-12, et conséquemment envoyé par courriel et correspondance au conseil de l'agglomération de La Tuque le 26 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième résolution de la municipalité de La Bostonnais à la demande du conseil d'agglomération fut produite le 12 décembre 2016 et envoyée au conseil d'agglomération pour sa séance privée du 13 décembre 2016; (résolution 2016-12-16)

CONSIDÉRANT QUE les deux résolutions ont le même objectif relativement à la demande de partenariat de la Municipalité de La Bostonnais pour la desserte du réseau cellulaire sur la route 155 Nord, sur son territoire, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération l'a intégré à la séance exécutive du 20 décembre 2016 et tarde à donner suite aux deux résolutions;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2017-01-09

2017-01-10

CONSIDÉRANT QU'à de nombreuses reprises, dans les assemblées exécutives de l'agglomération, les médias écrits et la radio, le maire de La Bostonnais ait formulé sa demande de partenariat au même titre que la municipalité de Lac Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le président de l'agglomération a soumis par lettre d'appui à la firme AMBRA l'inclusion de la municipalité de Lac Édouard en janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter;

Que le conseil d'agglomération donne suite aux deux (2) résolutions produites par la municipalité de La Bostonnais à l'assemblée publique de l'agglomération ce 17 janvier 2017. Au même titre que la municipalité de Lac Édouard tel que l'on retrouve dans une correspondance d'appui en janvier 2016.

Que la lettre d'appui intégrant la municipalité du Lac Édouard au projet AMBRA dûment signé par le maire de ville de La Tuque en janvier 2016, soit déposée au conseil d'agglomération ce 17 janvier 2017.

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

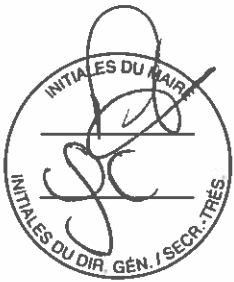
Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de décembre 2016, telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses.



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois décembre 2016 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

Au mois de novembre 2016		Au mois de décembre 2016	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 422.95 \$	2012	3 422.95 \$
2013	3 970.55 \$	2013	3 970.55 \$
2014	3 973.35 \$	2014	3 973.35 \$
2015	4 145.76 \$	2015	4 139.34 \$
2016	<u>11 921.57 \$</u>	2016	<u>5 397.56 \$</u>
Total	31 169.07 \$	Total	24 072.71 \$

8. Permis de construction

Au 31 décembre 2016, 2 permis ont été délivrés pour une valeur de 5 500 \$ et rapportant 20.00 \$ à la municipalité.

9. Rapport des comités

La conseillère Mme Marie –Élizabeth Courtemanche informe les citoyens que, lors de la Fête de Noël, 57 personnes ce sont présenté dont 17 enfants et 40 adultes. Elle remercie les commanditaires. Un conte de Noël a été inventé par la conseillère et déposé sur le site internet de la municipalité de La Bostonnais.

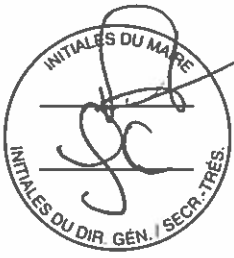
10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 46 et se termine à 21 h 10

11. Tour de table des conseillers

La conseillère Mme Renée Ouellette nous informe que la distribution aux aînés aura lieu bientôt.

M. le maire aimerait remercier Mme Villeneuve et sa fille pour leur chanson intégrale chantée lors de la fête de Noël, cette chanson avait été gagnée en 1949, le prix était de mille dollars (100 \$). Le livre d'or a été signé par Mme Villeneuve.



N° de résolution
ou annotation

12. Clôture de l'assemblée


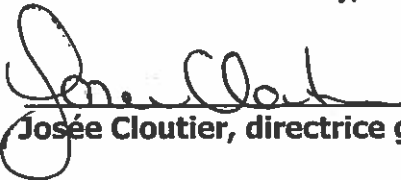
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 13


Pierre-David Tremblay, maire
Josée Cloutier, directrice générale